

Pourquoi ne pas étudier aussi l'égalité. Nous avons l'égalité des salaires, députés et sénateurs, 64 000 \$ par année. Je viens de vous citer les taux d'accumulation et les taux de cotisation. Il y a une différence entre la Chambre des communes et le Sénat. Pourquoi pas la parité, là aussi? Pourquoi permettre aux députés d'avoir droit à une pension complète après 19 ans, alors que les sénateurs doivent attendre 25 ans? Pourquoi ne pas s'entendre sur 20, 10 ou 25 ans pour tout le monde?

Le ministre, M. Eggleton, était pressé. Il était pressé parce qu'il disait que beaucoup de gens nous pressent et tout. Mais tant qu'à faire un travail...

[Traduction]

• (1440)

Pourquoi bâcler les choses? Pourquoi ne pas prendre le temps de faire du bon travail?

La *National Citizens Coalition* n'est pas mon organisation favorite, mais, à l'instar de nombreux autres Canadiens, je trouve logique qu'elle recommande d'examiner toute la rémunération des députés, soit le traitement, les avantages sociaux et les indemnités non imposables, auxquelles le sénateur Corbin a fait allusion tout à l'heure.

Le gouvernement précédent et son prédécesseur, le gouvernement Trudeau, ont considéré que les sénateurs étaient en place uniquement pour mettre la dernière touche à leurs travaux, parce que la Constitution l'exige. Ils se croyaient autorisés à nous renvoyer des projets de loi à la dernière minute, en juin, pour que nous les approuvions automatiquement, selon leur volonté.

Les gouvernements Trudeau, Mulroney et maintenant Chrétien ne se sont jamais préoccupés des sénateurs, sauf quand nous devons adopter leurs projets de loi. Ils n'ont jamais accordé la moindre attention à nos problèmes ou aux injustices du système, que ces problèmes concernent, par exemple, les indemnités non imposables ou le traitement.

Bien sûr, il nous faut contrôler le déficit, mais il existe de meilleurs moyens d'y parvenir que ceux que propose le gouvernement dans le projet de loi C-85. Avec cette mesure, le gouvernement rate la cible. Le ministre a tenté de justifier l'adoption hâtive de ce projet de loi en disant que la question donnait lieu à des inquiétudes dans la population et soulevait la controverse. Les pensions des députés sont controversées depuis longtemps et elles continueront de l'être tant que le gouvernement se dérobera à sa responsabilité qui consiste à faire les choses comme il le faut.

J'invite les sénateurs de toute allégeance à se prononcer contre ce projet de loi, comme je le ferai. Essayons plutôt de bien faire notre travail, en procédant à une étude exhaustive et approfondie de la question.

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, le projet de loi C-85 porte sur les pensions pour les députés et les sénateurs. Il établit également des règles pour les anciens parlementaires en ce qui concerne le cumul de pension et de traitement.

À l'instar des gouvernements précédents, le gouvernement a deux poids, deux mesures en ce qui concerne la politique publique. Avec l'approbation des deux Chambres, il affirme que les anciens parlementaires qui acceptent un autre emploi qui leur rapporte plus de 5 000 \$ n'auront pas accès à leurs prestations de retraite versées à même leur compte de pension.

On nous met sur un piédestal pour illustrer la moralité et la légitimité de cette politique. Nous sommes censés nous féliciter de nous plier volontairement à ces principes pour atteindre ce noble objectif.

Cependant, les gouvernements n'appliquent jamais cette politique à leurs employés. La façon dont le gouvernement utilise les deniers publics est fondamentalement inéquitable. Bien entendu, nos pensions proviennent en partie des recettes générales du Canada, des deniers publics. Cependant, cela est aussi vrai dans le cas des pensions des agents de la GRC, des membres des forces armées et d'autres fonctionnaires de toutes sortes qui peuvent passer d'un emploi à un autre au sein du gouvernement fédéral sans avoir jamais à renoncer à une pension accumulée dans le cadre d'un autre emploi au sein de l'appareil gouvernemental. C'est ce que j'appelle une injustice fondamentale.

Nous sommes pris comme modèles de ce qu'on entend par la responsabilité financière, mais cela s'arrête au Sénat et à la Chambre des communes. On ne tient aucun compte des répercussions négatives, dans bien des cas, que cela pourrait avoir, à l'avenir, pour d'anciens parlementaires. Nous ne sommes pas tous dans la même situation avantageuse lorsque nous quittons cet endroit, ou en fait lorsque nous y arrivons. Je suis l'un des rares sénateurs qui peut affirmer qu'il n'a aucune autre source de revenu, à part ce qu'il reçoit pour siéger au Sénat.

Le sénateur Prud'homme: C'est mon cas aussi.

Le sénateur Corbin: Très bien. Levons-nous tous et intervenons en chœur. Je vous souhaite la bienvenue.

[Français]

L'honorable Jacques Hébert: Je suis plus pauvre que vous, sénateur Corbin!

Le sénateur Corbin: C'est toujours possible, il n'y a pas de limites à la pauvreté!

Vous m'avez distrait un moment, mais ce que je veux dire, c'est que l'on se sert des députés et des sénateurs ou enfin...

[Traduction]

...des anciens députés et sénateurs. J'avoue que, dans le cas des sénateurs, le fait est assez rare, mais c'est chose courante pour les députés.

Ce que je veux faire remarquer avant tout, aujourd'hui, c'est que le même type de politique ne s'applique jamais aux fonctionnaires, surtout aux fonctionnaires du plus haut rang, les mieux payés au Canada. Ils peuvent partir en retraite et ensuite travailler à contrat pour le gouvernement et continuer à toucher des revenus du gouvernement. Ils peuvent prendre leur retraite des forces armées et travailler pour un autre ministère tout en touchant leur pension de retraite.

Je songe par exemple à une personne bien connue de tous les sénateurs qui, après avoir servi le Canada outre-mer, a décroché un autre poste au Canada, puis un troisième. Dans les trois cas, il s'agissait de postes au gouvernement. Cette personne touche maintenant trois pensions de retraite. Par-dessus le marché, cet homme travaille à contrat pour le gouvernement depuis qu'il a quitté son dernier poste, tout en recevant ses trois pensions. Que devient la plus élémentaire justice, dans tout cela?